

## **GRÈVE FÉMINISTE ET DES FEMMES\* DU 14 JUIN 2019 MANIFESTE POUR LA VISIBILITÉ DES LESBIENNES DANS LE MONDE DU TRAVAIL**

Le fait d'être femme, dans le monde du travail, est un facteur d'inégalité que ce soit au niveau salarial ou en termes de reconnaissance, de promotion, de formation, de valorisation, de droit de parole et d'écoute, etc. S'ajoute à cette liste incomplète de traitement inégal, le fait d'être lesbienne : non reconnue, non écoutée, non valorisée, la travailleuse lesbienne ne trouve pas un environnement professionnel favorable à sa visibilité, de peur de représailles ainsi que de commentaires désobligeants et dénigrants. Une femme lesbienne subit une double discrimination en raison de son sexe et de son orientation sexuelle, auxquelles peuvent s'ajouter des discriminations liées à l'origine, à l'âge, au statut social, au handicap.

La lesbophobie se traduit par des comportements de rejet et de violence où se conjuguent à la fois l'homophobie et le sexisme, et renforce la difficulté d'une majorité de lesbiennes à se dévoiler, notamment dans le monde du travail. Occupant majoritairement des postes subalternes, elles doivent faire profil bas sur leur lieu de travail et dissimuler une partie de leur vie pour y survivre. Les conséquences en sont l'isolement et la marginalisation, ce qui porte atteinte à l'estime de soi et à la santé.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- près de deux lesbiennes sur trois n'osent pas parler de leur orientation sexuelle au travail ou alors seulement à des collègues proches;
- plus d'une personne sur trois considère que le fait de révéler son homosexualité à son entourage professionnel peut avoir un impact négatif sur sa carrière;
- plus d'un tiers des personnes homosexuelles subissent des attitudes ou commentaires négatifs (propos et gestes obscènes, harcèlement sexuel et moral, mise à l'écart et mise en doute des compétences professionnelles, etc.) sur leur lieu de travail.

En tant que femmes, lesbiennes et citoyennes, nous demandons au Conseil fédéral, au Parlement, aux syndicats patronaux et d'employé·e·s ainsi qu'à toutes les employeuses et employeurs - directions et services du personnel des administrations publiques, des institutions, des grandes, moyennes et petites entreprises ou d'autres organisations :

- l'intégration de clauses garantissant l'égalité de traitement et le respect des lesbiennes dans toutes les conventions collectives de travail ainsi que dans les lois et règlements régissant les rapports de travail, notamment le Code des obligations (CO);
- l'introduction de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg);
- l'engagement des directions, des services du personnel et des supérieur·e·s hiérarchiques visant à assurer l'égalité des droits et de traitement des lesbiennes.

**Pour la visibilité des lesbiennes dans le monde du travail**  
**LWORK - Réseau professionnel de femmes homosexuelles**  
**contact@lwork.ch**  
**www.lwork.ch**  
**#leslesbiennesaussi**